

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article2311>

# **Procès d'Elie DOMOTA : lettre de l'UGTG aux organisations ouvrières**

- La Centrale UGTG -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : dimanche 25 juin 2017

Mis à jour le : dimanche 25 juin 2017

---

**UGTG.org**

---



Chers camarades,

Le procès du Secrétaire Général de l'UGTG, Eli DOMOTA, a été reporté au 06 juillet 2017 car l'ensemble des pièces n'a pas été communiqué à la défense et notamment la fameuse vidéo qui témoignerait de la prétendue agression.

Pour rappel, il est poursuivi pour « pour violence en réunion », suite à une plainte déposée par un cadre dirigeant de BMW, propriété du président du Medef Guadeloupe.

Ce 31 mai, de nombreuses mobilisations ont été organisées dans le cadre de conflit en cours mais aussi pour dénoncer la répression anti syndicale qui frappe les militants syndicaux de Guadeloupe. Les travailleurs ont dû faire face à une violence farouche des gendarmes. C'est ainsi qu'un de nos délégués a été sauvagement frappé par un gendarme à coup de pied et a été abandonné à l'hôpital avec une rupture totale du tendon d'Achille.

Car il s'agit, comme en Mai 1967 où pas moins de 100 travailleurs ont été tués dans les rues de Pointe-à-Pitre à la demande du patronat, de protéger la classe des escrocs, de ceux qui ne respectent pas les lois sociales.

Le procès qui est fait au secrétaire Général de l'UGTG est un procès en sorcellerie pour tenter de criminaliser l'action syndicale et cela afin de cacher la réalité des relations sociales en Guadeloupe qui repose sur le non-respect du droit du travail, la violation du droit syndical, la remise en cause des libertés fondamentales.

Ce procès fait l'objet d'une large mobilisation et d'une très grande solidarité tant sur le plan guadeloupéen qu'à l'échelle internationale. Ce sont des centaines de communiqués de soutien et d'interpellations venues d'organisations et de personnalités du monde entier (Caraïbe, Amérique, Europe, Afrique). C'est aussi la présence de délégations d'organisations de

## Procès d'Elie DOMOTA : lettre de l'UGTG aux organisations ouvrières

---

Guadeloupe, de Martinique, de Guyane, de France mais aussi de l'Association des travailleurs et des peuples de la Caraïbe et du Comité International Contre la Répression.

L'UGTG réaffirme que c'est la liberté syndicale, le droit pour les travailleurs de disposer d'organisations syndicales indépendantes qui est visé.

C'est pourquoi nous vous demandons d'informer tous ceux qui luttent pour la défense des libertés syndicales et singulièrement les militants du mouvement ouvrier démocratique.

Au nom de la solidarité ouvrière, au nom de la démocratie, au nom du droit des Travailleurs de Guadeloupe et de leurs organisations syndicales qui luttent pour leurs légitimes revendications, nous faisons appel de nouveau à votre soutien et à votre solidarité sous la forme que vous jugerez utile pour dire « NON à la REPRESSION - SENDIKALIS PA KRIMINEL !! »

Les syndicalistes ne sont pas des criminels.

Vive la lutte des travailleurs et des peuples. Vive la solidarité des Travailleurs et des Peuples.

Vive la solidarité internationale !

Recevez, Chers Camarades, nos salutations militantes.

Pour l'UGTG

Maïté HUBERT-M'TOUMO.

Secrétaire Générale Adjointe de l'UGTG